



Ville d'Isbergues  
Place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél. : 03.21.61.30.80  
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 26 DEC. 2025 SLO  
ID : 062-216204735-20251223-D\_2025\_014-BF

D 2025-014

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
DECISION DU MAIRE

**portant sur le versement des subventions à destination des lycéens pour l'année scolaire 2025/2026**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu, le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délégation de pouvoir du CM au Maire de la Ville en date du 28/05/2020

Considérant qu'au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis par le règlement des dépenses publiques.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Par délibération DCM 25.04.15 du 6 octobre 2025, la dépense concernant la délivrance d'une subvention à destination des lycéens pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant de 50 € attribuée aux lycéens domiciliés dans la commune d'Isbergues et les communes associées de Berguette et de Molinghem sera imputée au compte 65132 du budget de la ville.

**Article 2** : Cette dépense sera attribuée aux lycéens nommés ci-dessous :

ASSELIN-DOMINGUEZ Joshua  
BART Clara  
BECCART Jeanne  
BECCART Lucas  
BEEKMAN Mathys  
BIENAIME Amandine  
BLANCART Maxime  
BLONDEL Ambre  
BOCQUILLON Inès  
BOCQUILLON-LECRINIER Mathis

BOULET Angèle  
BRUCHET Mathéo  
CADET Sarah  
CORDONNIER Gabin  
CORDONNIER Lucien  
CREPIN Anthyme  
CROGIEZ Eva  
DARRAS Leila  
DAVAULT Nessa  
DE JESUS TEIXEIRA Mayli

**Article 3** : Le Maire de la ville d'Isbergues et le comptable public sont chargés chacun de l'exécution de la présente décision.

Fait à ISBERGUES, le 23 DEC. 2025

Le Maire,  
  
David THELLIER